

PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

1/ Traitement des données

Les informations à caractère personnel collectées via le formulaire « jeu concours Calypso » sont destinées au Département de la Manche, responsable du traitement informatique de ces données.

Le Département de la Manche s'engage à respecter les dispositions de la loi sur l'informatique et les libertés (loi n°78-17 du 6 janvier 1978) et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique et informatique modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité :

Par voie postale à l'adresse suivante :

- Département de la Manche – 50050 SAINT-LÔ cedex

Par mail :

- dpo@manche.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

- CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07
- Téléphone : 01.53.73.22.22
- www.cnil.fr

2/ Collecte et nature des données recueillies

Objet du traitement de données :

Jeu concours par internet – « Jeu concours Calypso »

Finalité :

Formulaire destiné à faire gagner vingt lots définis dans le règlement du jeu concours Calypso, à destination des jeunes âgés de 11 à 15 ans, scolarisés dans un collège ou un établissement spécialisé de la Manche diffusant Calypso.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à vous permettre de participer au tirage au sort afin de remporter l'un des vingt lots définis dans le règlement du jeu concours Calypso.

Les données collectées seront exclusivement utilisées pour cette finalité.

Personnes concernées : Les participants au jeu concours

Base légale :

Ce formulaire a vocation à collecter les données personnelles afin que le service médias du Département de la Manche puisse identifier les participants, désigner les gagnants du tirage au sort du jeu concours et les contacter pour les informer du lot et des modalités de remise de celui-ci.

Le traitement est réalisé sous couvert du consentement de la personne physique à communiquer ses informations.

Nature des données :

Les données personnelles collectées sont :

- Nom
- Prénom
- Etablissement
- Classe
- Adresse mail

Destinataires des données :

Les destinataires de ces données sont les agents du service médias et éditions de la Direction de la communication et du pôle web de la Direction des Systèmes d'Information et de la Modernisation.

Transfert des données :

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de ce jeu concours ne seront transmises à aucun tiers interne ou externe et ne seront traitées exclusivement que par les destinataires désignés ci-dessus.

Aucun transfert en dehors de l'Union Européenne ne sera réalisé.

Durée de conservation des données :

Les données sont conservées jusqu'au 1^{er} août 2024. À l'issue de cette date, les données seront supprimées.

Sécurité :

Les données à caractère personnel que nous collectons sont saisies et traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité du Département.

Les moyens techniques et organisationnels mis en œuvre respectent les meilleures pratiques de sécurité informatique en vigueur notamment celles énoncées par les autorités compétentes afin de protéger vos données à caractère personnel.

Seuls les personnels habilités pourront avoir accès à vos données. Ils sont soumis, entre autre, à des obligations de confidentialité et du respect du règlement.